

LE SMIC AUGMENTE AU 1^{ER} DECEMBRE 2011

Selon les chiffres publiés par l'INSEE le 10 Novembre dernier, l'inflation atteint 2.1% en octobre 2011 par rapport à l'indice de référence de novembre 2010.

Or, la loi impose dorénavant que chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix soit automatiquement suivie d'un relèvement du SMIC dans les mêmes proportions.

Par conséquent, le SMIC augmentera le 1er décembre prochain de 2.1%.

Selon la Direction Générale du Travail, le salaire minimum passera de 9 € à **9.19 € brut de l'heure** pour atteindre **1393.82 € brut par mois** contre 1365 € actuellement.



Le SLF vous rappelle l'obligation légale selon laquelle aucun salarié ne peut être rémunéré à un taux horaire inférieur au taux horaire du SMIC. Donc, si les minima conventionnels se retrouvent à un niveau inférieur à celui du SMIC, c'est le SMIC qui doit s'appliquer de façon automatique.

Salaires fin année 2011		
Niveaux - Branche Librairie	Salaires en vigueur (accord 15 mars 2010)	Salaires au 1 ^{er} décembre 2011
	SMIC 2011 : 9€ de l'heure - 1365€ brut mensuel pour 151H67	SMIC décembre 2011 : 9,19€ de l'heure - 1393,82€ brut mensuel pour 151H67
1	1352 - 1365€ à payer	1393,82 à payer
2	1372	1393,82 à payer
3	1392	1393,82 à payer
4	1412	1412
5	1551	1551
6	1707	1707
7	1877	1877
8	2065	2065
9	2271	2271
10	2611	2611
11	3003	3003
12	3454	3454

A la suite de cette augmentation automatique du SMIC, le gouvernement fixera, comme chaque année, un nouveau taux du SMIC applicable à partir du 1^{er} janvier. Le SLF vous en tiendra naturellement informés.